CONSEIL D'ADMINISTRATION DES E.P.L.E.

Année scolaire 2021-2022

Nom Etablissement : Lycée Hector Guimard Adresse : 23 rue Claude Veyron 69007 Lyon

Type: LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	
- ADMINISTRATION - Membres de droit					
Chef d'établissement, président	1 L'HUILLIER	Max			
Adjoint au chef d'établissement (1)	2 BAUMANN	Patricia			
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 CELLA	Magali			
Conseiller principal d'éducation (2)	4 DAVID	Barbara			
Chef des travaux	5 BARRIQUANT	Lionel			
II - ELUS LOCAUX	o Drawingoraer	Liono			
0.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11	1 RAMET	Isabelle	1 GEOURJON	Christophe	
Collectivité territoriale rattachement	OLIVER	Pierre	2 CHAMPEL	Romain	
Représentants de la commune siège	1		1		
	2		2		
III – PERSONNALITES QUALIFIEES					
Si membres administration = 5	1 CLEMENDOT	Christine			
	1				
Si membres administration < 5	2				
Total du premier tiers	10				
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT					
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 SERY	David	1 PARNIERE	Katia	
	2 JANAUDY	Cécilia	2 LAIEB	Khamel	
	3 BEDIN	Antoine	3 BOMBRUN	Isabelle	
	4 FILLIAT	Nathalie	4 FOUGERAY	Cyril	
	5 BUGNI	Jim	5 KEBIR	Athenais	
	6 LANICOT	Fabien	6 REDOLFI	Julien	
	7 TURREL	Jean-Philippe	7 ALLERS	Bruno	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 JUHENTET	Christophe	1	2.4.10	
	2 SERRETTA	Véronique	2		
	3 ROYER	Florence	3		
Total du deuxième tiers	10	. 10101100			
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES		<u> </u>			
V - LEGG BEG I ANENTO B ELEVES	1 MANSEUR	Dalila	1 SASSI	Djamel	
	2 GUILHAUME	Edith	2 CASTELLANO	Karine	
	3 FORTUNA	Sophie	3		
	4 HIMEUR	Rania	4		
	5 TARFAIA	Karima	5		
- ELUS DES ELEVES		•			
5 représentants des élèves dont 1 au moins issu des classes post-bac si elles existent. Ils sont élus par les délégués des élèves et les membres du CVL parmi les membres titulaires et suppléants du CVL.	1 DOR	Léon	1 PETREL	Idris	
	2 JANEL	Tiffen	2 ONQUIERT	Kaelis	
	3 FESSON	Brice	3 TOSHI	Aldo	
	4 SZCZKOWSKI	Jean Baptiste	4 BLANC	Sam	
	5 LIMOUSIN	Axel	5 ELLIAS	Dylan	
	J LINOUSIN	7761	JELLIAG	Dylaii	
	40				
Total du troisième tiers	10				
Total membres du CA	30		Quorum (moitié + 1) : 16		

Rappel:

- (1) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (2) le plus ancien (par l'ancienneté dans le poste au niveau de son affectation dans l'établissement)
- (3) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.